

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03034

Numéro SIREN : 803 518 919

Nom ou dénomination : PRESTACLIC

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt 9052



LEBLANC ET ASSOCIES

PRESTACLIC

Numéro SIRET : **80351891900029**

Code APE : **6202A**

**31 Rue de la Grosse Pierre
78540 VERNOUILLET**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2017 au 31/12/2017

Sommaire

Rapport de l'expert-comptable	1
Bilan	2
<i>ACTIF</i>	2
<i>Actif immobilisé</i>	2
<i>Actif circulant</i>	2
<i>PASSIF</i>	3
<i>Capitaux Propres</i>	3
<i>Provisions pour risques et charges</i>	3
<i>Emprunts et dettes</i>	3
Compte de résultat	4
Bilan détaillé	6
<i>ACTIF</i>	6
<i>Actif immobilisé</i>	6
<i>Actif circulant</i>	6
<i>PASSIF</i>	7
<i>Capitaux Propres</i>	7
<i>Provisions pour risques et charges</i>	7
<i>Emprunts et dettes</i>	7
Compte de résultat détaillé	8
Annexes simplifiées	10
Liasse 18 IS RN	19

Rapport de l'Expert-Comptable

Conformément à nos accords, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons définies pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017. Nous avons :

- comptabilisé les pièces comptables et les écritures d'inventaire que vous nous avez fournies
- collecté des informations d'inventaire
- procédé à des travaux de contrôles partiels sur certains comptes, à la justification des principaux comptes de bilan et de certains comptes de charges et de produits et au rapprochement de certaines données avec les pièces justificatives.

Il est donc précisé que ces comptes n'ont pas l'objet d'une mission normalisée de présentation d'examen ou d'audit.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 41 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	71 138,00	Euros
chiffre d'affaires	167 185,47	Euros
résultat net comptable	778,28	Euros

Fait à POISSY
Le 17/05/2018

Cabinet LEBLANC ET ASSOCIES
Représenté par Florence PIGNY



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	3 095,92	1 845,51	1 250,41	2 024,39	- 774
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 200,80		3 200,80	2 070,80	1 130
TOTAL (I)	6 296,72	1 845,51	4 451,21	4 095,19	356
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	15 060,83	190,00	14 870,83	9 855,38	5 015
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	42 070,50	1 497,80	40 572,70	36 179,85	4 393
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 034,30		1 034,30	431,16	603
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 193,00		2 193,00	618,00	1 575
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	512,37		512,37	864,37	- 352
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	7 503,59		7 503,59	1 257,03	6 247
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	68 374,59	1 687,80	66 686,79	49 205,79	17 481
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	74 671,31	3 533,31	71 138,00	53 300,98	17 837

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 000,00	5 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	3 613,34	2 667,22	946
Résultat de l'exercice	778,28	946,12	- 168
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	9 391,62	8 613,34	778
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires		2,56	- 3
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	2 109,50	1 882,50	227
. Associés	30 118,66	15 243,33	14 875
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 754,55	8 654,79	3 100
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 976,85	1 926,09	51
. Organismes sociaux	5 249,59	11 124,68	- 5 875
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 232,13	3 705,65	4 526
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	812,44	576,04	236
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 492,66	1 572,00	- 79
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	61 746,38	44 687,64	17 059
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	71 138,00	53 300,98	17 837

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	155 727,34		155 727,34	91 679,59	64 048
Production vendue biens					69,86
Production vendue services	11 458,13		11 458,13	1 636,00	9 822
					600,37
Chiffres d'affaires Nets	167 185,47		167 185,47	93 315,59	73 870
					79,16
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			2 000,00	2 000	N/S
Autres produits			1 765,94	0,29	1 766
					N/S
Total des produits d'exploitation (I)			170 951,41	93 315,88	77 636
					83,20
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			75 637,94	50 123,55	25 514
Variation de stock (marchandises)			-5 015,45	-7 707,88	2 692
					34,93
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			42 789,78	21 692,04	21 098
					97,26
Impôts, taxes et versements assimilés			1 058,53	826,00	233
					28,15
Salaires et traitements			35 917,65	27 497,91	8 420
					30,62
Charges sociales			12 239,30	13 429,36	- 1 190
					-8,86
Dotations aux amortissements sur immobilisations			773,98	773,98	0,00
					0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant				654,00	- 654
					-100
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			75,26	698,84	- 624
					-89,23
Total des charges d'exploitation (II)			163 476,99	107 987,80	55 489
					51,38
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			7 474,42	-14 671,92	22 146
					150,94
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change			44,86		45
					N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			44,86		45
					N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			44,86		45
					N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			7 519,28	-14 671,92	22 191
					151,25

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		15 000,00	- 15 000	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		15 000,00	- 15 000	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 666,00		7 666	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	7 666,00		7 666	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-7 666,00	15 000,00	- 22 666	151,11
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-925,00	-618,00	- 307	49,68
Total des Produits (I+III+V+VII)	170 996,27	108 315,88	62 680	57,87
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	170 217,99	107 369,80	62 848	58,53
RESULTAT NET	778,28	946,08	- 168	-17,74
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Autres immobilisations corporelles	3 095,92	1 845,51	1 250,41	2 024,39	- 774
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 095,92		3 095,92	3 095,92	
28183000 AMORTIS. MATER. BUREAU ET INFORMAT.		1 845,51	-1 845,51	-1 071,53	- 774
Autres immobilisations financières	3 200,80		3 200,80	2 070,80	1 130
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	2 060,80		2 060,80	2 070,80	- 10
27510000 DEPOTS LA P'TITE PIERRE	1 140,00		1 140,00		1 140
TOTAL (I)	6 296,72	1 845,51	4 451,21	4 095,19	356
Actif circulant					
Marchandises	15 060,83	190,00	14 870,83	9 855,38	5 015
37100000 MARCHANDISE (OU GROUPE) A	15 060,83		15 060,83	10 045,38	5 015
39700000 DEPREC. STOCKS MARCHAN.		190,00	-190,00	-190,00	
Clients et comptes rattachés	42 070,50	1 497,80	40 572,70	36 179,85	4 393
41110000 CLIENTS.VENTES DE BIENS PRESTA SERV	22 526,07		22 526,07	19 464,74	3 061
41610000 CLIENTS DOUTEUX	1 856,56		1 856,56	1 856,56	
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	17 687,87		17 687,87	16 356,35	1 332
49100000 DEPR. DES COMPTES CLIENTS		1 497,80	-1 497,80	-1 497,80	
. Fournisseurs débiteurs	1 034,30		1 034,30	431,16	603
40110000 FOURN.ACHATS DE BIENS PRESTA SERV	1 034,30		1 034,30	431,16	603
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 193,00		2 193,00	618,00	1 575
44400000 ETAT IMPOT SUR LES BENEFICES	2 193,00		2 193,00	618,00	1 575
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	512,37		512,37	864,37	- 352
44571000 TVA COLLECTEE	512,37		512,37	49,43	463
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES				814,94	- 815
Disponibilités	7 503,59		7 503,59	1 257,03	6 247
51210000 COMPTES EN MONNAIE NATIONALE	6 144,52		6 144,52		6 145
51220000 PAYPAL	1 205,53		1 205,53	1 257,03	- 52
51230000 MOONCARD	153,54		153,54		154
TOTAL (II)	68 374,59	1 687,80	66 686,79	49 205,79	17 481
TOTAL ACTIF (0 à V)	74 671,31	3 533,31	71 138,00	53 300,98	17 837

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :) 10100000 CAPITAL	5 000,00 5 000,00	5 000,00 5 000,00	
Report à nouveau 11000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	3 613,34 3 613,34	2 667,22 2 667,22	946 946
Résultat de l'exercice	778,28	946,12	- 168
TOTAL (I)	9 391,62	8 613,34	778
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Découverts, concours bancaires 51210000 COMPTES EN MONNAIE NATIONALE		2,56 2,56	- 3 - 3
Divers 16500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 109,50 2 109,50	1 882,50 1 882,50	227 227
Associés 45510000 ASSOCIE VOLPI S	30 118,66 30 118,66	15 243,33 15 243,33	14 875 14 875
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 40110000 FOURN.ACHATS DE BIENS PRESTA SERV 40810000 FOURNISSEURS	11 754,55 6 640,25 5 114,30	8 654,79 4 088,31 4 566,48	3 100 2 552 548
. Personnel 42100000 PERSONNEL 42820000 DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	1 976,85 1 605,96 370,89	1 926,09 1 605,96 320,13	51 51
. Organismes sociaux 43100000 SECURITE SOCIALE 43720000 CAISSE DE RETRAITE MALAKOFF 43730000 CIPRES PREVOYANCE 43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	5 249,59 2 992,12 1 415,92 839,55 2,00	11 124,68 2 668,00 6 777,00 1 570,68 109,00	- 5 875 324 - 5 361 - 731 - 107
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 44551000 TVA A DECAISSER 44566700 TVA DEDUCTIBLE 20 % 44580100 REGULARISATION DE TVA DEDUCTIBLE 44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES 44587700 TVA EN ATTENTE COLLECTEE 20 %	8 232,13 5 447,00 862,18 346,05 1 576,90	3 705,65 617,00 624,60 346 2 464,05	4 526 4 830 862 346 - 887
. Autres impôts, taxes et assimilés 44860000 AUTRES CHARGES A PAYER	812,44 812,44	576,04 576,04	236 236
Autres dettes 41110000 CLIENTS.VENTES DE BIENS PRESTA SERV 41980000 AVOIR A ETABLIR 46700000 VIPLO	1 492,66 132,00 1 260,00 100,66	1 572,00 1 572,00	- 79 132 - 312 101
TOTAL (IV)	61 746,38	44 687,64	17 059
TOTAL PASSIF (I à V)	71 138,00	53 300,98	17 837

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	155 727,34		155 727,34	91 679,59	64 048
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	155 727,34		155 727,34	91 679,59	64 048
Production vendue services	11 458,13		11 458,13	1 636,00	9 822
70880000 COMMISSIONS OVH/OPEN I	5 930,57		5 930,57	1 636,00	4 295
70881000 REFACTURATION LOYERS	5 527,56		5 527,56		5 528
Chiffre d'affaires Net	167 185,47		167 185,47	93 315,59	73 870

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert	2 000,00		2 000	N/S
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPL.	2 000,00		2 000	N/S
Autres produits	1 765,94	0,29	1 766	N/S
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	1 765,94	0,29	1 766	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	170 951,41	93 315,88	77 636	83,20
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	75 637,94	50 123,55	25 514	50,90
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES	75 637,94	50 123,55	25 514	50,90
Variation de stock (marchandises)	-5 015,45	-7 707,88	2 692	34,93
60370000 VARIATION STOCKS DE MARCHANDISES	-5 015,45	-7 707,88	2 692	34,93
Autres achats et charges externes	42 789,78	21 692,04	21 098	97,26
60410000 SOUS TRAITANCE TELEPHONIQUE	3 272,97		3 273	N/S
60611000 FOURN NON STOCKEES EDF	174,50		175	N/S
60630000 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQUIP.	368,52	39,90	329	823,61
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	160,38	150,11	10	6,84
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	216,60		217	N/S
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	6 840,00	3 743,16	3 097	82,73
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	140,75	160,00	- 19	-12,03
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	2 681,16		2 681	N/S
61500000 ENTRETIENS ET REPARATIONS	1 515,89		1 516	N/S
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	804,06	657,84	146	22,23
62220000 COMMISSIONS & COURTAGES SUR VENTES	1 855,00		1 855	N/S
62260000 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	3 402,00	3 200,00	202	6,31
62261000 HONORAIRES COMPTABILITES	5 400,00	2 540,00	2 860	112,60
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	56,19	49,78	6	12,88
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	737,09	917,82	- 181	-19,69
62370000 PUBLICATIONS		89,80	- 90	-100
62400000 TRANSPORTS BIENS & COLLECTIFS	240,09	384,30	- 144	-37,53
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 157,06	858,94	298	34,71
62511000 REMB KILOMETRIQUE VOLPI S	9 078,77		9 079	N/S
62530000 FORFAIT KILOMETRIQUES		6 234,49	- 6 234	-100
62560000 MISSIONS	1 737,66	477,97	1 260	263,55
62570000 RECEPTIONS	322,39	442,76	- 120	-27,19
62600000 FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMM.	810,00	809,64		0,04
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	1 307,93	608,78	699	114,84
62701000 FRAIS BANCAIRES MOOCARD	96,00		96	N/S
62780000 FRAIS PAYPAL	414,77	326,75	88	26,94
Impôts, taxes et versements assimilés	1 058,53	826,00	233	28,15
63330000 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CONT.	197,00	149,00	48	32,21
63511000 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIAL	850,00	677,00	173	25,55
63780000 TAXES DIVERSES	11,53		12	N/S
Salaires et traitements	35 917,65	27 497,91	8 420	30,62
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	35 866,89	27 177,78	8 689	31,97
64120000 CONGES PAYES	50,76	320,13	- 269	-84,14
Charges sociales	12 239,30	13 429,36	- 1 190	-8,86
64510000 COTISATIONS URSSAF	7 695,40	7 173,70	522	7,27

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
64520000 COTISATIONS AUX MUTUELLES	3 338,54	3 829,38	- 491	-12,82
64531000 COTISATIONS RETRAITES (CADRES)	2 079,86	2 317,28	- 237	-10,25
64580000 COTISATIONS AUX AUTRES ORG. SOC.	-106,50	109,00	- 216	197,71
64910000 CICE	-768,00		- 768	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	773,98	773,98		0,00
68112000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	773,98	773,98		0,00
Dotations aux provisions sur actif circulant		654,00	- 654	-100
68174000 CREANCES		654,00	- 654	-100
Autres charges	75,26	698,84	- 624	-89,23
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	75,26	698,84	- 624	-89,23
Total des charges d'exploitation (II)	163 476,99	107 987,80	55 489	51,38
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 474,42	-14 671,92	22 146	150,94
Différences positives de change	44,86		45	N/S
76600000 GAINS DE CHANGE	44,86		45	N/S
Total des produits financiers (V)	44,86		45	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	44,86		45	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	7 519,28	-14 671,92	22 191	151,25
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		15 000,00	- 15 000	-100
77180000 AUTRES PROD. EXCEPT. SUR OP. GEST.		15 000,00	- 15 000	-100
Total des produits exceptionnels (VII)		15 000,00	- 15 000	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 666,00		7 666	N/S
67120000 PENALITES AMENDES FISC. & PENALES	966,00		966	N/S
67180000 AUT. CHARG. EXCEP. SUR OPER. GEST.	6 700,00		6 700	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	7 666,00		7 666	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-7 666,00	15 000,00	- 22 666	151,11
Impôts sur les bénéfices (X)	-925,00	-618,00	- 307	49,68
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	8,00	49,00	- 41	-83,67
69900000 CI APPRENTISSAGE	-933,00	-667,00	- 266	39,88
Total des Produits (I+III+V+VII)	170 996,27	108 315,88	62 680	57,87
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	170 217,99	107 369,80	62 848	58,53
RESULTAT NET	778,28	946,08	- 168	-17,74

Annexes Simplifiées

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 71 138,00 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 778,28 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Mobilier	4 ans linéaire
----------	----------------

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de leur fonds de roulement.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Monsieur Volpi, président, a consenti à PRESTACLIC au 31 décembre 2016, un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleur fortune d'un montant de 15 000-.

Au cours de l'exercice 2017, Monsieur Volpi a activé la clause de retour à meilleur fortune pour un montant de 6 700-.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 096		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	3 096		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 071		1 130
TOTAL	2 071		1 130
TOTAL GENERAL	5 167		1 130

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			3 096	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			3 096	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			3 201	
TOTAL			3 201	
TOTAL GENERAL			6 297	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 072	774		1 846
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 072	774		1 846
TOTAL GENERAL	1 072	774		1 846

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	774				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	774				
TOTAL GENERAL	774				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	190 1 498			190 1 498
TOTAL Dépréciations	1 688			1 688
TOTAL GENERAL	1 688			1 688
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 201		3 201
Clients douteux ou litigieux	1 857	1 857	
Autres créances clients	40 214	40 214	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	2 193	2 193	
- T.V.A	512	512	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 034	1 034	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	49 011	45 810	3 201
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	2 110	2 110		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 755	11 755		
Personnel et comptes rattachés	1 977	1 977		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 250	5 250		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	8 232	8 232		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	812	812		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	30 119	30 119		
Autres dettes	1 493	1 493		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	61 746	61 746		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	17 688
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	17 688

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 114
Dettes fiscales et sociales	1 185
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	1 260
TOTAL	7 560

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100	50,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	50,00

Commentaires :

Liasse 18 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : PRESTACLIC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 1 2	
Adresse de l'entreprise 31 Rue de la Grosse Pierre 78540 VERNUILLET		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2	
Numéro SIRET * 8 0 3 5 1 8 9 1 9 0 0 0 2 9			Néant ☐ *
		Exercice N clos le, 3 1 1 1 2 2 0 1 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement * AB		AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG
	Fonds commercial (1) AH		AI
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM
	Terrains AN		AO
	Constructions AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS
	Autres immobilisations corporelles AT	3 096	AU 1 846
	Immobilisations en cours AV		AW
	Avances et acomptes AX		AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
	Autres participations CU		CV
	Créances rattachées à des participations BB		BC
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières * BH	3 201	BI 3 201	
TOTAL (II) BJ		6 297	BK 1 846 4 451
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM
		En cours de production de biens BN	BO
		En cours de production de services BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis BR	BS
		Marchandises BT	BU 15 061 190 14 871
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY 42 071 1 498 40 573
		Autres créances (3) BZ	CA 3 740 3 740
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD
Disponibilités CF	CG 7 504 7 504		
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		
TOTAL (III) CJ		68 375	CK 1 688 66 687
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	74 671	1A 3 533 71 138
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PRESTACLIC		Néant	☐ *
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....5 000.....)	DA	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	3 613		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	778		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	9 392		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	32 228		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 755		
	Dettes fiscales et sociales	DY	16 271		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 493		
Compte régul.	EB				
TOTAL (IV)	EC	61 746			
(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	71 138			
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	62 532			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : PRESTACLIC		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	155 727	FB		FC	155 727
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	11 458	FH		FI	11 458
		FJ	167 185	FK		FL	167 185
	Chiffres d'affaires nets *						
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	2 000	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 766	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	170 951
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	75 638
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(5 015)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	42 790
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 059
	Salaires et traitements *					FY	35 918
	Charges sociales (10)					FZ	12 239
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	774
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	75	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 474
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	45
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	45
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	45
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 519

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PRESTACLIC		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	7 666			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	7 666			
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	(7 666)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ				
Impôts sur les bénéfices *			HK	(925)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	170 996			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	170 218			
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN	778			
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP			
			— Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 000		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
Activation clause retour meilleure fortune		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
Pénalités		6 700					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise		PRESTACLIC										Néant		*					
CADRE A		IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
												1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		DX		DY		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		ED		EE		EF		
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		I 9						KJ		KK		KL				
			Dont Composants		M1						KM		KN		KO				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M2						KP		KQ		KR				
	Dont Composants		M3						KS		KT		KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels												KV		KW		KX	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *												KY		KZ		LA	
		Matériel de transport *												LB	3 096	LC		LD	
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LE		LF		LG	
		Emballages récupérables et divers *												LH		LI		LJ	
		Immobilisations corporelles en cours												LK		LL		LM	
		Avances et acomptes												LN	3 096	LO		LP	
TOTAL III																			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G		8H		8I		
	Autres participations												8J		8K		8L		
	Autres titres immobilisés												IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières												IT	2 071	IU		IV	2 130	
	TOTAL IV												IQ	2 071	IR		IS	2 130	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												OG	5 167	OI		OJ	2 130		

CADRE B		IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation nette, réévaluation par mise en équivalence					
												1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CO		DO				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		EO		EV		EW				
CORPORELLES	Terrains												IP		IX		IY				
	Constructions	Sur sol propre									IQ		MA		MB		MC				
			Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF				
		Sur sol d'autrui	Inst. gales, agencets et am. des constructions								IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK		ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers												IU		MM		MN			
		Matériel de transport												IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier												IW		MS	3 096	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *												IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours												MY		MZ		NA		NB	
		Avances et acomptes												NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III												IY		NI		NH	3 096	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations												IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés												II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières												IZ		2F	3 201	2F		2G		
	TOTAL IV												IZ		NI	3 201	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												14		OK		OL	6 297	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : PRESTACLIC

Néant [X]

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (3) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments écarts (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées écarts au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGIFP N° 2055 SD 2018

Formulaire réglementaire, article 55 A
du Code général des impôtsDésignation de l'entreprise : PRESTACLICNéant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : créations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux départs sans de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 072	QM	774	QN		QO	1 846
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 072	QV	774	QW		QX	1 846
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UN	1 072	UP	774	UQ		UR	1 846

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DÉDUCTIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		N7		N8		N9		N10		N11		N12
Terrains		Q1		Q3		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1		R2		R3		R1		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		R2		R3		R4
	Inst. générales, agencement, aménagements divers	S5		S6		S7		S9		T1		T2
Inst. techniques, mat. et outillage		T3		T1		T5		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencement, aménagements divers	U1		U2		U3		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6		V7		V5		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W1		W3		W6		W8		W9		X1
TOTAL III		A2		A3		A5		A6		A7		A8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL					NM					NO
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU
Total général : calcul (NP + NQ + NR)		NW					NY					NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formule de récapitulation relative à la
déclaration générale de l'impôt

Désignation de l'entreprise		PRESTACLIC		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
	1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-III) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	03	04	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	U	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sc. * amortissements : - incorporels - corporels - titres mis en équivalence titres de participation autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	1 90	6P	6R	6S	1 90
	Sur comptes clients	6T	1 498	6U	6V	6W	1 498
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	1 688	TY	TZ	UA	1 688
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 688	UB	UC	UD	1 688
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	IJ		UK			
	Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGI.				10		

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		PRESTACLIC		Néant	*		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UJ		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 201	UV		3 201	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 857		1 857		
	Autres créances clients	UX	40 214		40 214		
	Créances représentatives de titres (Prévisions pour dépréciation précédemment constituées * (1))	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 193		2 193	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	512		512	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 034		1 034		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	49 011	VL	45 810	VV
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'un an à l'origine	VII					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 110		2 110		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11 755		11 755		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 977		1 977		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 250		5 250		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 232		8 232		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	812		812		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I					
Groupe et associés (2)		VI	30 119		30 119		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 493		1 493		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		72					
Produits constatés d'avance		8J					
TOTAUX		VY	61 746	VZ	61 746		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : PRESTACLIC		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 31/12/2017				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)										
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				
							L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
			- Imposées au taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme						
					- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
								TOTAL I			
								1 752			
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
			- Imposées au taux de 0 %								
			- Imposées au taux de 19 %								
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
			- Imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.										
	Majoration d'amortissement *										
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
	Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)								PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II			
								1 701			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL		51					
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		51		XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

DGFIP 2058 A 2018
Extension

REINTEGRATIONS DIVERSES

Montant exercice N

SAGE Experts-comptables janvier 2016

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise : PRESTACLIC		Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZI		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL, 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058 A.		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

| |

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>PRESTACLIC</u>										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 667	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	946			ZD								
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE								
						ZF								
	TOTAL I	ØF	3 613			ZG		3 613						
										ZH		3 613		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)									YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance									YT	3 490			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)									XQ	9 662			
	– Personnel extérieur à l'entreprise									YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	10 713			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)									ST	18 925			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	42 790			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	850			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)									9Z	209			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	1 059			
TVA	– Montant de la TVA collectée									YY	33 163			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	16 285			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *									ØB	35 867			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%			
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP									– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL									
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO									
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : PRESTACLIC

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS -VALUES . MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

³ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 20332.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : PRESTACLICNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire
article 55A du Code
général des impôts
RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>PRESTACLIC</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés : { donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise ... PRESTACLIC ...

Néant ☐ *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe

Exercice ouvert le 01/01/2017 et clos le 31/12/2017

Données en nombre de mois 1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	155 954
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	155 954

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 766
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 766

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	75 638
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	35 784
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	75
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	111 497

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 46 223

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). SA 46 223

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	155 954
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2,00
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 2 / 3 1 / 1 2 / 2 0 1 2
Date de cessation	HR	/ /

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	YP	2,00
dont apprentis	YF	1,00
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 58 de l'anc. D.Fau C.G.U.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant | | *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

80351891900029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

PRESTACLIC

ADRESSE (voie)

31 Rue de la Grosse Pierre

CODE POSTAL

78540

VILLE

VERNOUILLET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

%

Nom patronymique

DUMET

Prénom(s)

Stéphane

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance:

Date

12/06/1952

N° Département

78

Commune

PARIS

Pays

Adresse :

N°

Voie

31 rue de la Grosse Pierre

Code Postal

78540

Commune

VERNOUILLET

Pays

FRANCE

Titre (2)

%

Nom patronymique

DUMET

Prénom(s)

Stéphane

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance:

Date

12/06/1952

N° Département

78

Commune

PARIS

Pays

Adresse :

N°

Voie

31 rue de la Grosse Pierre

Code Postal

78540

Commune

VERNOUILLET

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



Neant $|x| \approx$

N° SIRET 8 | 0 | 3 | 5 | 1 | 8 | 9 | 1 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | 9 |

VERNCUTLEF

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE			P5
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

¹ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD 2018	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)					
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01012017		et clos le 31122017	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal ☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
PRESTACLIC 31 Rue de la Grosse Pierre 78540 VERNUILLET					
SIRET 8 0 3 5 1 3 9 1 9 0 0 0 2 9				Moi :	
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Conseil en systèmes et logiciels informatiques		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%	
		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquièmes)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W				dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
Cabinet Leblanc et Associés 1 Avenue du Maréchal Foch 78300 LICHY				Tél: 01 39 75 00 64	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:				Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA				Date: 05052018	
				Lieu: VERNUILLET	
				Qualité et nom du signataire:	
				Signature:	
Tél:					

N° 2065 bis-SD

2018

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2018

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :		Néant	
PRESTACLIC 803518919 Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CTC	765		
APR	933		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			10 969
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

PRESTACLIC

S.A.S.U. au capital de 5 000 Euros
Siège social : 31 rue de la Grosse Pierre
78540 Vernouillet
R.C.S. VERSAILLES B 803 518 919

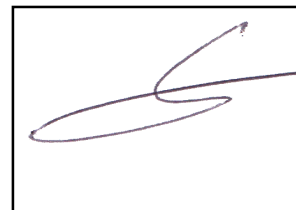
Stock au	Marques	Type	Prix Unitaire	Total
31/12/2017				
8	YEALINK (IT-LOGIQ)	Tel T46G	124,00 €	992,00 €
8	YEALINK (IT-LOGIQ)	Tel T46S	122,00 €	976,00 €
6	YEALINK (IT-LOGIQ)	Tel T23G	55,00 €	330,00 €
10	YEALINK (IT-LOGIQ)	Tel T42G	88,00 €	880,00 €
2	YEALINK (IT-LOGIQ)	Tel T42S	76,00 €	152,00 €
4	YEALINK (IT-LOGIQ)	Tel W56H	60,00 €	240,00 €
1	YEALINK (IT-LOGIQ)	Repeteur RT20	90,00 €	90,00 €
3	YEALINK (IT-LOGIQ)	Casque	40,00 €	120,00 €
3	YEALINK (IT-LOGIQ)	Tel Dect	52,00 €	156,00 €
1	YEALINK (IT-LOGIQ)	Extension	100,00 €	100,00 €
1	GIGASET	N510 Pro	63,00 €	63,00 €
1	Adibla	Casque	82,50 €	82,50 €
1	Jabra	Pro 920	115,00 €	115,00 €
1	Huawei	carte + antennes 4G	96,42 €	96,42 €
1	Samsung (Amazon)	Ecran 32"	277,16 €	277,16 €
1	Lenovo (Digital River)	Pc portable	535,90 €	535,90 €
2	PATTON 466 (IT-LOGIQ)	Passerelle	670,00 €	1 340,00 €
1	PATTON 4120 (IT-LOGIQ)	Passerelle	322,00 €	322,00 €
1	Dlink	Switch DGS-1210-28P	306,00 €	306,00 €
1	Dlink	Switch DGS-1210-10P	135,00 €	135,00 €
1	Dlink	Switch DGS-1210-24P	234,00 €	234,00 €
1	Dlink	Switch DGS-1210-16	121,00 €	121,00 €
1	Netgear	Switch 24 Ports	130,00 €	130,00 €
1	Grandstream	Passerelle	165,00 €	165,00 €
1	Transcend	Disque Dur externe	57,50 €	57,50 €
1	NUC	PC Fixe	483,00 €	483,00 €
1	TP-LINK	Routeur	124,00 €	124,00 €
1	TP-LINK	Switch POE 8 ports	83,32 €	83,32 €
1	CISCO	Switch 8 ports	89,00 €	89,00 €
1	Inateck	Station USB	23,32 €	23,32 €
1	Benq	Ecran 24"	166,66 €	166,66 €
1	Asus	Routeur 4G	120,80 €	120,80 €
1	Sierra	Carte 4G	66,76 €	66,76 €
4	Vkworld	Tel Portable	19,00 €	76,00 €
1	Xiaomi Mix2	Tel Portable	493,00 €	493,00 €
1	OnePlus 5	Tel Portable	395,00 €	395,00 €
1	OnePlus5T	Tel Portable	499,00 €	499,00 €
1	OnePlus	Tel portable	399,00 €	399,00 €
1	Meraki	Routeur double Wan	390,00 €	390,00 €
1	Oui Duo	Doubleur Sim Iphone	69,54 €	69,54 €
3	Pcengines	APU FW 3 ETH	129,00 €	387,00 €
1	Odroid	Mini Pc	98,00 €	98,00 €
1	SYNOLOGY	NAS	300,00 €	300,00 €
1	QNAP	NAS	208,29 €	208,29 €
4	WD	Disque Dur	184,25 €	737,00 €

200	Câbles Ethernet	1,00 €	200,00 €
4 Logicom	Tel dect	19,00 €	76,00 €
1	Mini PC	142,00 €	142,00 €
1	Clavier Bluetooth	24,12 €	24,12 €
1	Divers connectiques	300,00 €	300,00 €
1 ACER Revo	PC	224,00 €	224,00 €
1 APC	Onduleur	158,25 €	158,25 €
1 Sunydeal	Chargeur	14,15 €	14,15 €
1 IfixIt	Outils	54,12 €	54,12 €
1 Z83II	Mini PC	83,37 €	83,37 €
5 Z83V	Mini PC	76,53 €	382,65 €
1 Shuttle	PC	177,00 €	177,00 €

Total

15 060,83 €

Inventaire certifié exact par Stéphane VOLPI
signature :



PRESTACLIC

S.A.S.U. au capital de 5 000 Euros
Siège social : 31 rue de la Grosse Pierre
78540 Vernouillet
R.C.S. VERSAILLES B 803 518 919

PROCÉS VERBAL DES DÉCISIONS **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **DU 18 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin à vingt heures, a eu lieu, au siège social et sur la convocation du Président, l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rapport de la présidence, examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2017, quitus à donner à la présidence,
- 2- Affectation des soldes,
- 3- Distribution de dividendes,
- 4- Approbation des opérations visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- 5- Rémunération de la présidence.

ETAIT PRESENT :

- Stéphane VOLPI, associé unique, propriétaire de 100 parts, soit la totalité des parts de la société.

L'Assemblée est présidée par son Président, Monsieur Stéphane VOLPI.

L'associé unique présent possédant la totalité du capital, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que tous les documents énumérés par l'article L 223-26 du Code de Commerce ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

APPROBATION DES DOCUMENTS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve :

- . le rapport de gestion,
- . l'inventaire,
- . les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et son annexe, arrêtés au 31/12/ 2017,

Tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à la présidence pour ledit exercice.

.../...

DEUXIEME DÉCISION
AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale des associés approuve les propositions de la présidence, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 778,48 €, décide d'affecter au poste "Report à Nouveau".

Les capitaux propres présenteront un solde de 9.391,62 €

TROISIEME DÉCISION
DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'Assemblée Générale prend acte qu'il s'agit du 3^{ème} exercice et qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME DÉCISION
CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance constate l'absence d'opérations visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce.

CINQUIEME DÉCISION
CLAUDE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE

Concernant l'exercice de 2016, l'Assemblée Générale avait décidé de l'abandon du compte courant du Président de la société, à hauteur de 15.000€ (quinze mille euros), avec clause de retour à meilleure fortune. Au cours de l'exercice 2017 le Président de la société a activé la clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 6.700€ (six mille sept cent euros).

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heure trente.

Stéphane VOLPI
Président



Stéphane VOLPI
Associée



PRESTACLIC
S.A.S.U. au capital de 5 000 Euros
Siège social : 31 rue de la Grosse Pierre
78540 Vernouillet
R.C.S. VERSAILLES B 803 518 919

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 18/06/2018

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et à vos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Vous constaterez que le rapport de gestion, le bilan, compte de résultat et annexes s'y rapportant, ont été tenus à votre disposition au cours des quinze jours ayant précédé la présente réunion et vous ont, le cas échéant, été adressés, conformément à la Loi.

Au cours de ce 3^{ème} exercice allant du 01-01-2017 au 31-12-2017, notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 167.185,74 €.

Pour ce même 3^{ème} exercice, les frais de personnel se sont élevés à 73.055,03 € (soit 35.917,65 € de salaire et 12.239,30 € de charges sociales). Le Président a perçu une rémunération de 24.898,08 € du 01-01-2017 au 31-12-2017.

Les comptes annuels pour cet exercice ont été établis, conformément aux dispositions comptables en vigueur.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 778,48 € que nous vous proposons d'affecter au poste "Report à Nouveau".

Concernant l'exercice de 2016, l'Assemblée Générale avait décidé de l'abandon du compte courant du Président de la société, à hauteur de 15.000€ (quinze mille euros), avec clause de retour à meilleure fortune. Au cours de l'exercice 2017 le Président de la société a activé la clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 6.700€ (six mille sept cent euros).

Nous vous demanderons de bien vouloir consentir quitus de la gestion pour l'exercice soumis à votre approbation.

Nous pensons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires.

Nous sommes à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu'il vous conviendra de nous demander.

Stéphane VOLPI,
Président

A stylized handwritten signature in purple ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a small upward tick.